**6ème Réunion du Comité de session du**

**Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC6)**

*Bonn, Allemagne, 18 – 21 juillet 2023*

UNEP/CMS/ScC-SC6/Doc.4

## ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS

## ENTRE LA COP13 ET LA COP14

*(Preparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Le présent document a pour objet d'aider le Comité de session à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP13 et COP14.

Il est recommandé au Comité de session d'examiner le document et de le mettre à jour tout au long de la réunion, le cas échéant.

## ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS

## ENTRE LA COP13 ET LA COP14

1. Lors de sa cinquième réunion en 2021 (ScC-SC5), le comité de session du conseil scientifique a élaboré un programme de travail (POW/PdT) pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14.
2. La présente réunion est l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PdT. À cette fin, l'annexe du présent document comprend une version actualisée du PdT approuvé par le ScC-SC5, qui inclut, dans la colonne " État ", un résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de chaque activité à la fin du mois de juin 2023, sur la base des informations dont dispose le Secrétariat. Le Comité de session peut examiner le document pour vérifier s'il reflète fidèlement l'état d'avancement de la mise en œuvre, ou si une mise à jour est nécessaire, ainsi que pour indiquer d'éventuelles actions supplémentaires qui pourraient être entreprises après le ScC-SC6 et avant la COP14 et le ScC-SC7 pour les activités qui ne sont pas encore achevées. Il est proposé que le tableau de l'annexe soit mis à jour au cours de la réunion lorsque les points pertinents seront abordés.

Actions recommandées

3. Il est recommandé au Comité de session d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail et de planifier les action futures actions qui pourraient être entreprises après le ScC-SC6 et avant la COP14 et le ScC-SC7 en utilisant le tableau figurant à l’Annexe.

**ANNEXE**

|  | **Mandat** | **Activité** | **Résultats attendus** | **Échéancier** | **Responsable** | **Contributeurs** | **Priorité** | **Rapport à** | **Statut** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Numéro Résolution / Décision*  | *Texte de la Résolution / Décision* (Le Conseil scientifique doit/devrait) | *Brève description de l'activité (si nécessaire)* | *Liste des résultats* | *Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant* | *Nom du (des) responsable (s)* | *Nom des autres personnes impliquées* | *Principale, Haute, Moyenne, Faible* | *ScC, StC, COP (y compris numéro de session)* | *Statut de l’activité*  |
| ***Questions stratégiques, institutionnelles et juridiques*** |
| **COOPÉRATION ENTRE IPBES ET CMS** |
| Res. 10.8 (Rev.COP13) | *1. Prie instamment les points focaux et les conseillers scientifiques de la CMS de communiquer et d'assurer régulièrement la liaison avec les représentants nationaux auprès de l’IPBES afin de garantir que les besoins d’orientation en termes de recherche et de politique relatives aux espèces migratrices, notamment celles inscrites aux annexes de la CMS, sont prises en compte de manière appropriée par l'IPBES ;* | Conformément au mandat | Les évaluations et autres produits de l'IPBES répondent aux besoins en matière de recherche et d'orientation politique pour les espèces migratrices. | 2021-2023 | Aucun(e) | Membres individuels du ScC PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Activité à mettre en œuvre par les membres individuels du ScC. Statut inconnu |
| Res. 10.8 (Rev.COP13) | *8. Demande aux conseillers scientifiques de s’engager dans tous les mécanismes pertinents de l'IPBES et dans l'élaboration de nouvelles évaluations, notamment y compris dans leurs processus d’évaluation de leurs portées, en collaboration avec les organes consultatifs des autres AME, selon le cas* | Compiler le calendrier de développement des évaluations et autres produits, et identifier les opportunités de contribution et d'engagement ;Convenir de la modalité de contribution (individuelle ou collective) ; | Contribution du ScC aux processus de l'IPBES | 2021-2023 |  | Membres individuels du ScC PF Sec: Marco Barbieri/Laura Cerasi | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | En cours. Le secrétariat informe le Conseil des possibilités de participer aux activités de l'IPBES par le biais de notifications. |
| Dec.13.12 | *Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, à participer aux processus de d’évaluation de la portée à l’examen des projets d'évaluation thématique de l'IPBES adoptés par la Plénière IPBES-7 en vue de garantir l'intégration des éléments de connectivité.* |  |  |  |  |  |  |  | Le conseiller sur la connectivité nommé par la COP de la CMS et le Secrétariat ont contribué aux processus de cadrage de l'évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (Evaluation des Nexus) et de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, des déterminants du changement transformateur et des options pour atteindre la vision 2050 pour la biodiversité (Evaluation du changement transformateur), et a fourni des recommandations en vue d'intégrer les aspects pertinents de la connectivité (selon le document UNEP/CMS/COP14/Doc..18.2). |
| **DÉFINITION DES TERMES « ÉTAT DE L'AIRE DE RÉPARTITION » ET « ERRATIQUE »** |
| Dec.13.140 | *Le Conseil scientifique, sous réserve de* *la disponibilité des ressources, est prié :**a) d’élaborer des définitions pour les termes « État de l'aire de répartition » et « erratique » pour application pratique par les Parties à la CMS ;**b) de faire rapport à la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Décision*. | Examiner la question lors du ScC-SC5 ;Envisager la création d'un groupe de travail pour poursuivre les travaux sur la question et faire rapport au ScC-SC6 ;Consolider les orientations au ScC-SC6 pour les transmettre à la COP14. | Interprétation sur le moment où les termes s'appliquent fournie.Rapport sur l'état d'avancement | 2021-2023 | James Williams | (PF Sec: Marco Barbieri) | Haute | ScC-SC6-COP14 | Document de travail soumis pour examen au ScC-SC5.Groupe de travail intersessions établi par le ScC-SC5 Deux réunions de l'IWG ont abouti à un projet de document pour la COP14, qui sera examiné et finalisé par le ScC-SC6. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rapport de la COP13 | *Le Conseil scientifique doit fournir un avis à la COP14 sur les avantages et les inconvénients des différentes façons de traiter les espèces actuellement regroupées sous les familles et les genres de l'Annexe II de la CMS.* | Examiner la question lors du ScC-SC5Envisager la création d'un groupe de travail pour poursuivre les travaux sur la question et faire rapport au ScC-SC6.Consolidation de l'avis du ScC-SC6 pour transmission à la COP14  | Identification des options Avis sur leurs avantages et leurs inconvénients | 2021-2023 | Stephen Garnett | (PF Sec: Marco Barbieri) | Haute | ScC-SC6-COP14 | Document de discussion soumis au ScC-SC5 pour examen.Groupe de travail intersessions établi par le ScC-SC52 réunions du GTI ont permis d'élaborer un projet de document pour la COP14, qui sera examiné et finalisé par le CSC-SC6. |

|  | **Mandat** | **Activité** | **Résultats attendus** | **Échéancier** | **Responsable** | **Contribu-teurs** | **Priorité** | **Rapport à** | **Statut** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Numéro Résolution / Décision*  | *Texte de la Résolution / Décision* (Le Conseil scientifique doit/devrait) | *Brève description de l'activité (si nécessaire)* | *Liste des résultats* | *Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant* | *Nom du (des) respon-sables(s)* | *Nom des autres personnes impliquées* | *Principale, Haute, Moyenne, Faible* | *ScC, StC, COP (y compris numéro de session)* | *Statut de l’activité*  |
| ***Questions liées à la conservation des espèces aquatiques*** |
| **AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)** |
| Dec.13.56 | *a) sur demande, aider les Parties à utiliser les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) qui ont été recensées et publiées sur le site Web du Groupe de travail spécial conjoint de l’UICN CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins (*[*www.marinemammalhabitat.org*](http://www.marinemammalhabitat.org)*) pour identifier les habitats en péril ou élaborer des mesures visant à réduire les risques pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux Annexes de la CMS;;* | Conformément au mandat | Les Parties utilisent les informations disponibles sur le site web pour identifier les mesures de conservation des espèces d'intérêt inscrites aux Annexes de la CMS. | Sur demande | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG (PF Sec : Jenny Renell) | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Aucune demande reçue. |
| Dec.13.56 | *b) collaborer avec les CSE/CMAP de l’UICN sur les zones de protection des mammifères marins pour intégrer les données sur les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux annexes de la CMS dans l’identification des AIMM;* | Conformément au mandat | Données scientifiques sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS fournies. | En cours | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG (PF Sec : Jenny Renell) | Moyenne / Haute | ScC-SC6-COP14 | En cours |
| Dec.13.56 | *c) fournir aux Parties, sur demande, des avis sur l’intérêt scientifique d’inscrire les populations régionales de Dugong dugon à l’Annexe I de la CMS.* | Conformément au mandat | Mesures de conservation recommandées pour les AIMM pertinentes pour Dugong dugon (Projet de Résolution / Décisions) | Sur demande | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec : Donna Kwan, Jenny Renell) | Moyenne / Haute | ScC-SC6-COP14 | Aucune demande n'a été reçue. Recommanda-tions contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **IMPACTS NÉGATIFS DES BRUITS ANTHROPIQUES SUR LES CÉTACÉS ET D’AUTRES ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.60 | *a) après avoir reçu les contributions du groupe de travail conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le bruit, examiner le rapport Best Available Technology (BAT) and Best Environmental Practice (BEP) for Three Noise Sources: Shipping, Seismic Airgun Surveys and Pile Driving ( rapport sur les meilleures technologies disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour trois sources de bruit : transport maritime, relevés sismiques par canon à air et battage de pieux ) et, si nécessaire, d’élaborer des lignes directrices volontaires d'atténuation du bruit face à ces activités préoccupantes;;* | Examiner le rapport sur les BAT et BEP. Examiner les soumissions des Parties concernant le besoin de directives supplémentaires sur l'évaluation et l'atténuation du bruit marin.Développer des lignes directrices si nécessaireCollaborer avec la CBI pour soutenir la "révision globale des études sismiques marines" de la CBI. [Assurer la liaison avec la CBI]. | Rapport sur les BAT et les BEP examiné. Élaboration de directives sur l'atténuation du bruit, si nécessaire. | 2021 | Mark Simmonds, Giuseppe Notarbartolo di Sciara  | JNWG (FP Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Achevé. Publication de la série technique. Aucune réponse des parties concernant la nécessité d'orientations supplémentaires. Collaboration avec la CBI en cours. |
| Dec. 13.60  | *b) évaluer la nécessité de mettre à jour les Lignes directrices de la Famille CMS pour l’étude d’impact environnemental des activités génératrices de bruit en milieu marin et/ou l’informations pour un appui technique avant la 14e session de la Conférence des Parties.* | Examiner les soumissions des Parties en ce qui concerne les expériences et les leçons apprises dans l'application des directives d'EIE (Dec.13.58 b).Demander l'avis du JNWG. | Élaboration d'un projet de Décision pour la COP14, si cela est jugé bénéfique. | Avant le ScC-SC6 | Mark Simmonds, Giuseppe Notarbartolo di Sciara  | JNWG(FP Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Complété. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.2.2. |
| **PRISES ACCESSOIRES** |
| Dec. 13.62 | *Le Conseil scientifique et le Groupe de travail sur les prises accessoires sont invités, sous réserve de fonds disponibles et en coopération avec d’autres organisations compétentes, comme le Comité consultatif du Mémorandum d'entente (MdE) sur la conservation des requins migrateurs et d’autres organisations régionales de gestion des pêches, à :**a) examiner les données et connaissances actuelles sur les niveaux de prises accessoires d'espèces de chondrichtyens inscrites aux annexes de la CMS et les mesures en vigueur pour réduire les prises accessoires en fonction des espèces, des zones de pêche, des pêcheries, de la saison de pêche et des types d'engin;* | - Examiner les niveaux actuels de prises accessoires d'espèces de Chondrichtyens inscrites à l'Annexe 1 de la CMS et du MdE requins.- Examiner les connaissances disponibles sur la mortalité à bord des navires et après la remise à l'eau dans les pêcheries qui interagissent avec ces espèces de Chondrichtyens répertoriées.- Examiner les mesures existantes pour atténuer ces prises accessoires. | Examens préparés sur (i) les niveaux actuels de prises accessoires, (ii) les connaissances disponibles sur la mortalité après relâchement et (iii) les mesures existantes pour atténuer les prises accessoires d'espèces de Chondrichtyens.  | Au ScC-SC6 | Barry Baker, Rima Jabado | CMS Groupe de travail Prises acccessoires (PF Sec FP: Jenny Renell)Comité consultatif MdE Requins (PF Sec : Andrea Pauly) | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Partiellement achevé.Examen des mesures existantes de réduction des prises accessoires et des recommandations, et projets de décisions révisés contenus dans [UNEP/CMS/COP14/Doc.27.1.1](https://www.cms.int/en/document/bycatch-4) |
| Dec. 13.62 | *b) sur la base de ce qui précède, définir les priorités en matière de réduction des prises accessoires et faire des recommandations aux Parties et au MdE de la CMS sur la conservation des requins migrateurs concernant les mesures les plus efficaces et les plus appropriées pour atténuer et réduire les prises accessoires, sur la base des catégories susmentionnées, tout en veillant à ce que les mesures recommandées ne soient pas appliquées au détriment d’autres espèces marines inscrites aux Annexes de la CMS..* | Préparer des directives qui comprennent des recommandations aux Parties à la CMS et aux signataires du MdE Requins sur les mesures les plus efficaces et les plus appropriées pour atténuer et réduire les prises accessoires d'espèces de Chondrichtyens inscrites à l'Annexe I de la CMS et du MdE Requins, en fonction des catégories ci-dessus. Cela répondra également au mandat de la Dec.13.72).  | Recommandations aux Parties et aux signataires du MdE Requins (Projets de Décisions/ Résolutions) | Au ScC-SC6 | Barry Baker, Rima Jabado | CMS Groupe de travail Prises acccessoires (PF Sec FP: Jenny Renell)Comité consultatif MdE Requins (PF Sec : Andrea Pauly) | Moyenne | ScC-SC6 – COP14 | *À suivre une fois que les éléments ci-dessus auront été complétés.* |
| **VIANDE D’ANIMAUX SAUVAGES AQUATIQUES** |
| Dec. 13.64 | *Le groupe de travail du Conseil scientifique sur la viande d’animaux sauvages aquatiques devrait, sous réserve de la disponibilité des ressources :a) travailler avec le groupe de travail sur les prises accidentelles pour développer une analyse de l'étendue des cas où les prises accidentelles transitent vers la pêche de viande d’animaux sauvages aquatiques et faire rapport à ce propos au Conseil scientifique afin que celui-ci fournisse des recommandations claires à la 14e session de la Conférence des Parties (COP14) de la CMS.* | Examiner le rapport et les recommandations du AWMWG.. | Rapport d'activités et Recommandations à la COP14 (projets de Décisions / Résolutions) | ScC-SC6 | Margi Prideaux (Présidente) (soutient Barry Baker) | (PF Sec : Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne  | ScC-SC6-COP14 | En cours. Rapport et recommandations contenus dans UNEP/CMS/COP14/Doc.30.1.2. |
| Dec. 13.64 | *b) entreprendre les tâches suivantes au cours de la période intersessions et faire rapport au Conseil scientifique pour fournir des recommandations claires aux Parties à la CMS pour la COP14 de la CMS, en s'assurant que les perspectives de conservation des espèces, de santé humaine et de moyens de subsistance durables sont prises en compte :* *i. incorporer les requins et les raies inscrits à l'Annexe I de la CMS dans toutes les activités pertinentes du groupe de travail;* *ii. poursuivre les discussions en vue d'établir une base de connaissances en ligne comme dépôt de documents (articles de revues, documents de réunions, etc.) et d'autres informations relatives à la viande d’animaux sauvages aquatiques;* *iii. servir de ressource experte pour les Parties à la CMS, le Conseil scientifique et le Secrétariat pour contribuer aux discussions sur la viande de brousse/viande sauvage dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission baleinière internationale (CBI) et le Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la vie sauvage (CPW) ou quand une coordination et une coopération internationales sont nécessaires sur les viandes sauvages aquatiques;* *iv. explorer les possibilités de s'engager davantage dans les travaux du CPW;* *v. élaborer un critère pour déterminer si certains requins et raies inscrits à l'Annexe II devraient être inclus dans le champ d'application du Groupe de travail;* *vi.* *partager l'information avec la CBI et participer aux futures réunions du sous-comité des petits cétacés en mettant l'accent sur la viande d’animaux sauvages aquatiques;**vii. d'apporter un soutien au Partenariat d'Abidjan sur la faune et la flore aquatiques, où l'élaboration du Plan d'action pour lutter contre le commerce, la consommation directe, l'exploitation forestière illégale et autres utilisations des espèces côtières et marines menacées, menacées ou protégées chevauche la conservation des espèces inscrites à la CMS dans la région ouest africaine;* *viii. recueillir et présenter des informations sur les récoltes d'oiseaux de mer sous forme de viande d’animaux sauvages aquatiques;* *ix. élaborer un plan d'action sous-régional pour la viande d’animaux sauvages aquatiques dans le Golfe de Guinée pour examen par les Etats Parties de l'aire de répartition dans la région ; et élaborer des plans d'action régionaux, sous-régionaux ou nationaux pour les Etats Parties de l'aire de répartition qui demandent une assistance.* | Examiner le rapport et les recommandations du AWMWG.  | Activités de conseil et de soutien ; élaboration de plans d'action; Rapport d'activités et Recommandations à la COP14 (projets de Décisions / Résolutions) | ScC-SC6 | Margi Prideaux (Présidente) (soutient Barry Baker)) | (PF Sec : Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne | ScC-SC6 -COP14 | En coursRapport et recommandations contenus dans UNEP/CMS/COP14/Doc.30.1.2. |
| **OBSERVATION DE LA VIE SAUVAGE MARINE** |
| Dec. 13.68 | *Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est prié de :a) s’appuyer sur la révision des lignes directrices existantes visant à mettre partiellement à exécution la décision 12.51 b) et présentée à la 13e session de la Conférence des Parties (COP13), pour élaborer des lignes directrices, y compris une recommandation de code de conduite à l’intention des opérateurs, sur les interactions récréatives dans l’eau avec des espèces répertoriées à la CMS;* | Élaborer des lignes directrices, notamment un code de conduite recommandé pour les opérateurs. | Lignes directrices et code de conduite élaborés | 2021 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec : Jenny Renell) | Haute | ScC-SC6-COP14 | Achevé. Recommandations et projet de lignes directrices contenus dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.3.1. |
| Dec. 13.68 | *b) consulter les Secrétariats et les Comités consultatifs, s’il y a lieu, au sujet des Memorandum d’entente de la CMS traitant des espèces marines, pour élaborer ces lignes directrices;* | Conformément au mandat | Lignes directrices élaborées  | 2021 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | (Sec FP: Jenny Renell) | Haute  | ScC-SC6-COP14 | Réalisé |
| Dec. 13.68 | *c) consulter le Comité scientifique de la CBI pour élaborer ces lignes directrices et, si possible, envisager de convenir d’un document commun, au moins en ce qui concerne les cétacés;* | Conformément au mandat | Lignes directrices élaborées  | 2021 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | IWC(PF Sec : Jenny Renell) | Haute | ScC-SC6-COP14 | Réalisé |
| Dec. 13.68 | *d) présenter les lignes directrices et la recommandation de code de conduite à l’intention des opérateurs sur les interactions récréatives dans l’eau lors de la COP14.* | Conformément au mandat | Lignes directrices soumises à la COP14 pour examen. | ScC-SC6 COP14 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | (PF Sec : Jenny Renell) | Haute | ScC-SC6COP14 | contenu dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.3.1. |
| **TORTUES MARINES** |
| Dec. 13.70 | *a) d’examiner, dans la mesure du possible en collaboration avec le Mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'Océan Indien et l'Asie du sud-est (MdE Tortues marines de l’IOSEA) et la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines, les informations scientifiques pertinentes portant sur la conservation et les menaces pour les tortues marines, telles que le changement climatique*; |  | Informations examinées, menaces clés identifiées globalement. | 2021-2022 |  | IOSEA MdE Tortues marines, IAC(PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne  | ScC-SC6COP14 | En attente. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.6.1 |
| Dec.13.70 | *b) sur la base de cet examen, d’élaborer de nouvelles recommandations pour la conservation de toutes les espèces de tortues marines figurant aux Annexes I ou II de la Convention, notamment pour la préservation des plages de nidification actuelles et pour l’identification de nouvelles plages de nidification, pour présentation à la 14e réunion de la Conférence des Parties;*  | Élaborer des recommandations sur la conservation des espèces de tortues marines inscrites aux Annexes. | Recommandations élaborées (Projet de Décisions / Résolutions).  | ScC-SC6 |  | (PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne  | ScC-SC6COP14 | En attente ; dépend de a). |
| Dec.13.70 | *c) d’élaborer, en collaboration avec le MdE tortues marines de l’IOSEA, la CITES, la Convention de Ramsar et les organisations non gouvernementales pertinentes, et avec l’appui du Secrétariat, un projet de plan d’action par espèce pour la conservation des tortues imbriquées qui sera présenté de préférence à la 14e réunion de la Conférence des Parties, afin de traiter de son commerce et de son utilisation en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental adjacent, et aussi tenir compte du rapport de la CITES de 2019 (Report on Status, Scope and Trends of the Legal and Illegal International Trade in Marine Turtles, its Conservation Impacts, Management Options and Mitigation Priorities) sur l’état, l’étendue et les tendances du commerce international légal et illégal des tortues marines, les impacts de leur conservation, les options de gestion et les priorités en matière de mitigation, ainsi que de l’évaluation des tortues imbriquées en cours de préparation par le Comité consultatif du MdE Tortues marines de l’IOSEA* | Élaborer un projet de plan d'action par espèce pour la conservation de la tortue imbriquée.. | Projet de plan d'action par espèce pour la conservation de la tortue imbriquée élaboré | 2021-2023 |  | IOSEA MdE Tortues marines(PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne  | ScC-SC6COP14 | Achevé.Le SSAP pour la tortue imbriquée a été adopté le 2 juin 2022 (disponible [ici)](https://www.cms.int/en/document/single-species-action-plan-hawksbill-turtle-south-east-asia-western-pacific). |
| **ESPÈCES DE CHONDRICHTHYENS (REQUINS, RAIES, POCHETEAUX ET CHIMÈRES)** |
| Dec.13.72 | *Le Conseil scientifique examine une synthèse des rapports nationaux, qui sera préparée par le Secrétariat, afin d'examiner les informations fournies sur les prises accessoires d’espèces de chondrichtyens inscrites à l’Annexe I et fournit des conseils aux Parties sur les mesures à prendre pour ramener les prises accessoires à des niveaux durables.* | Examiner les informations provenant de la synthèse des rapports nationaux .Des conseils aux Parties doivent être donnés dans le contexte de la décision 13.62. |  | 2021 | Barry Baker, Rima Jabado | (PF Sec: Andrea Pauly) Comité consultatif du MdE requins | Moyenne | ScC-SC5 | Achevé |
| **PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL POUR LES CÉTACÉS** |
| Dec.13.81 | *Le groupe de travail sur les mammifères aquatiques, est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, de :a) examiner les menaces pesant au niveau régional sur les mammifères marins inscrits aux Annexes de la CMS non inclus dans le Programme de travail mondial pour les cétacés et d’entreprendre une révision du Programme de travail en préparation à la 14e réunion de la Conférence des Parties (COP14), faisant le point sur la mise en œuvre du Programme de travail à ce jour, comprenant une analyse des lacunes et identifiant les priorités pour l’avenir;*  | Examiner les résultats du groupe de travail sur les mammifères aquatiques (examen des menaces régionales pour les mammifères aquatiques inscrits aux Annexes de la CMS et non inclus dans le PdT pour les cétacés ; révision et mise à jour du PdT). | Programme de travail Mondial pour les cétacés examiné Révision du Programme de travail Mondial pour les cétacés développée.Menaces régionales pour les autres mammifères aquatiques examinées. | 2021-2022 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne  | ScC-SC6 COP14 | Complété en ce qui concerne les cétacés. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.1.L'examen concernant les autres espèces n'a pas commencé, il nécessite un financement. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3. |
| Dec.13.81 | *b) sur la base de cette évaluation des menaces et des priorités régionales, préparer des programmes de travail pour ces autres espèces de mammifères aquatiques, pour examen par le Conseil scientifique lors de la 5e ou de la 6e réunion de son Comité de session;*  | Préparer des programmes de travail pour les mammifères aquatiques inscrits aux Annexes de la CMS qui ne sont pas inclus dans le programme de travail pour les cétacés.  | Programmes de travail préparés  | Avant le ScC-SC6 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma) | Moyenne | ScC-SC6 COP14 | A entreprendre une fois que le point a) ci-dessus est terminé. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3. |
| Dec.13.81 | *c) s’il y a lieu, fournir des conseils et apporter sa contribution à l’élaboration d’un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge.* | Conformément au mandat |   | Si nécessaire. | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec: Melanie Virtue, Bureau Abou Dhabi) | Moyenne | ScC-SC6 COP14 | En attente. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3. |
| Dec. 13.82 | *Le conseil scientifique, est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, de :**a) examiner les évaluations des menaces régionales et les programmes de travail résultants élaborés par le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et formuler des recommandations à la COP14;* | Examen des activités susmentionnées (Dec.13.81 a et b). | Recommandation élaborée (projets de Décisions / Résolutions) | ScC-SC6 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma, Melanie Virtue) | Moyenne | ScC-SC6COP14 | En attente. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Dec. 13.82 | *b) le cas échéant, examiner le projet de plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge et transmettre ses recommandations à la COP15;* | Conformément au mandat | Projet de plan d'action pour les cétacés dans la région de la mer Rouge examiné (si disponible). | 2026 | Giuseppe Notarbartolo di Sciara | AMWG(PF Sec : Melanie Virtue, Bureau Abou Dhabi) | Moyenne | COP15 | En attente. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3. |
| Dec. 13.82 | *c) promouvoir une collaboration avec la Commission baleinière internationale (CBI) pour combler les principales lacunes en termes de connaissances et d’orientation des recherches visant à soutenir la mise en œuvre du plan d’action et d’autres mesures de conservation dans la zone de l’Atlantique Sud.* | Conformément au mandat |  | En cours | Giuseppe Notarbartolo di Sciara;  | IWC, AMWG(PF Sec : Melanie Virtue) | Moyenne | COP14  | Promu, mais peu d'appétit pour cette activité. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.1. |
| **POLLUTION MARINE** |
| CMS/Res.12.20 ; CMS COP13/Doc.15.1 | *Poste nouvellement créé de conseiller nommé par la COP, conformément au document COP13/Doc.15.1.* | La préparation d'un document contenant des informations générales appropriées et comprenant des projets de décisions pour la suite des travaux sera axée sur les points suivants :* les débris marins (y compris les dispositifs de concentration du poisson (DCP)),
* des preuves des effets des polluants organiques persistants sur les espèces migratrices marines, et
* la pollution des nutriments.
 | Examens préparés pour considération par le ScC-SC6. | Avant le ScC-SC6 | Mark Simmonds + pour les DCP Barry Baker et Rima Jabado | Secrétariat |  | ScC.-SC6COP14 | Achevé, rapport et recommandations contenus dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.27.2.1. |
|  |
|  |
|  |
| **POISSON D'EAU DOUCE** |
| Res.10.12 | *Question soulevée par les conseillers* | Fournir des conseils en réponse à l'examen de l'état de conservation des poissons d'eau douce préparé par l'Amérique du Sud. | Recommandations pour une action de conservation | Avant le ScC-SC6 | Zeb Hogan | Héctor Vera-Alcaraz(PF Secrétariat : Melanie Virtue) |  | ScC-SC6COP14 | En cours. Recommandations contenues dans UNEP/CMS/COP14/Doc.27.7.2. |
| **ABATTAGE ET MUTILATION INTENTIONNELLES D'OISEAUX DE MER** |
| Article III (5)Res.12.22 | *Question émergente soulevée par les conseillers* | Établir un groupe de travail intersessionnel pour approfondir la question en collaboration avec l'ACAP.Examiner les informations soumises par les Parties sur les mesures prises pour traiter cette question dans l'Atlantique Sud-Ouest. | Examen et recommandations | Avant le ScC-SC6 | Barry Baker Graeme Taylor | (PF Secrétariat::Andrea Pauly) |  | ScC-SC6COP14 | Achevé. Voir le document UNEP/CMS/COP14/Doc.27.1.3. |

|  |  | **Mandat** | **Activité** | **Résultats attendus** | **Échéancier** | **Responsable** | **Contribu-teurs** | **Priorité** | **Rapport à** | **Statut** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Numéro Résolution / Décision*  | *Texte de la Résolution / Décision* (Le Conseil scientifique doit/devrait) | *Brève description de l'activité (si nécessaire)* | *Liste des résultats* | *Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant* | *Nom du (des) respon-sables(s)* | *Nom des autres personnes impliquées* | *Principale Haute, Moyenne, Faible* | *ScC, StC, COP (y compris numéro de session)* | *Statut de l’activité*  |
| ***Questions liées à la conservation des espèces terrestres*** |
| **INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D’ASIE CENTRALE (CAMI)** |
| Res.11.24 (Rev.COP13) | *11. Charge le Conseil scientifique et le Secrétariat, sous réserve des fonds disponibles, de poursuivre et renforcer les efforts de collaboration avec d’autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI* | Collaborer avec d’autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI | Collaboration accrue.  | En cours / COP14 | Président(e) de la CAMI  | (PF Sec : Polina Orlinskiy) | Haute / Principale  | ScC-SC – COP14 | Les projets IKI “Mammifères d'Asie centrale et adaptation au climat" (CAMCA) et « Une seule santé pour la conservation de la nature » sont mis en œuvre / conceptualisés sous la direction du PNUE et de l'UICN respectivement, en tenant compte du programme de travail CAMI. |
| Res.11.24 (Rev.COP13)ANNEXE | *8.1 Le Conseil scientifique de la CMS doit appuyer et contribuer à l’analyse des lacunes dans les connaissances sur la base de preuves scientifiques, notamment :* *a) Souligner et expliquer les limites actuelles des connaissances scientifiques ;* *b) Identifier les questions clés et, le cas échéant, formuler des hypothèses pour faire progresser les connaissances ;* *c) Fournir des preuves et des informations solides aux parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le statut, la distribution et les menaces* | Établir un groupe de travail intersessionnel (IWG)) pour examiner les options pour la conservation du guépard en Afrique du Nord-Est et en Asie de l'Ouest et du Sud avec le mandat défini dans la CRP 3/C/Annexe. | Une stratégie de conservation est proposée pour le guépard en Afrique du Nord-Est et en Asie occidentale et du Sud. | 2021-2023 | Dr Alfred Oteng-Yeboah, Conseiller nommé par la COP | (PF Sec: Polina Orlinskiy, Clara Nobbe) | Haute / Principale | ScC-SC6COP14  | L’IWG a été mis en place et, grâce au financement du Royaume-Uni, un rapport sur le statut du guépard asiatique a été préparé. L’IWG n'a pas pu se réunir à ce jour pour discuter du rapport en raison des difficultés rencontrées par l'Iran, le seul État de l'aire de répartition du guépard asiatique à participer à la réunion. |
| Res.11.24 (Rev.COP13)ANNEXE | *29.12. Nommer un expert en mammifères pour le Conseil scientifique.* | Conformément au mandat | Expert en mammifères nommé |  | Président(e) de la CAMI | (PF Sec: Polina Orlinskiy) | Haute | ScC-SC6  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **MÉGAFAUNE SAHÉLO-SAHARIENNE** |
| Res. 9.21 (Rev.COP13) | *1. Encourage les États de l’aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d’inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action concertée* | Coopérer avec les États de l’aire de répartition et les Parties pour préparer des propositions d’inscription aux Annexes et des Actions concertées. | Propositions préparées | COP14 | Roseline Beudels-Jamar, Conseillère nommée par les Parties | Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN ;(PF Sec: Clara Nobbe) | Haute | COP14 | Des discussions ont eu lieu lors du troisième séminaire régional sur la conservation et la restauration de la mégafaune sahélo-saharienne, mais aucune proposition n'a été faite. |
| Dec. 13.101 | *Le Conseil scientifique et le Secrétariat sont priés, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, d’examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action concertée aux déserts de la corne de l'Afrique et aux biomes associés, et communiqueront leurs recommandations lors de la 14e session de la Conférence des Parties.* | Examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action concertée à la corne de l'Afrique et fournir des recommandations. Assurer la liaison avec les points focaux nationaux des États de l'aire de répartition concernés quant aux options présentées dans le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.6.3.2 et d'autres scénarios potentiels concernant les espèces cibles de l'action concertée. | Recommanda-tions fournies (Projet de Décisions/ Résolutions) | COP14 | Roseline Beudels-Jamar, Conseillère nommée par les Parties | Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN ;(PF Sec: Clara Nobbe) | Haute | COP14 | Les Etats de l'aire de répartition de l'Action Concertée pour la Mégafaune Sahélo-Saharienne ont recommandé lors du Troisième Séminaire Régional sur la Conservation et la Restauration de la Mégafaune Sahélo-Saharienne l'inclusion de l'âne sauvage africain dans l'Action Concertée en étendant l'Action Concertée aux régions désertiques et semi-désertiques de la Corne de l'Afrique. Les recommandations à cet effet sont incluses dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.29.2.1. |
| **CONSERVATION ET GESTION DU LION D’AFRIQUE (PANTHERA LEO)** |
| Dec. 13.89 | *Le Conseil scientifique examinera les Lignes directrices pour la conservation du lion d’Afrique et formulera, le cas échéant, des recommandations à l'intention des États de l'aire de répartition du lion d’Afrique, de l'UICN et d'autres, selon les besoins;;* | Déléguer l'examen aux États africains de l'aire de répartition dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains (ACI).Le Secrétariat informe le Conseil scientifique des activités et des résultats de l'ACI qui ont trait au mandat du Comité et demande l'avis du Conseil scientifique, le cas échéant. | Recommanda-tions fournies à la COP. | COP14 | Secrétariat de la CMS | (PF Sec : Clara Nobbe) | Principale | COP14  | La deuxième réunion des Etats de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains a convenu que l'UICN, en consultation avec les Etats de l'aire de répartition, mettra à jour les lignes directrices et, en collaboration avec les Secrétariats de la CMS et de la CITES, préparera un document en ligne sur le portail web de l'ACI qui sera un document "vivant" et mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations deviendront disponibles. Un groupe de révision examinera les amendements proposés aux lignes directrices avant qu'elles ne soient mises à jour en ligne (CITES-CMS/ACI2/Outcomes). |
| **CONSERVATION ET GESTION DU GUÉPARD (ACINONYX JUBATUS) ET DU LYCAON (LYCAON PICTUS)** |
| Dec.13.94 | *Le Conseil scientifique, après consultation avec les États de l’aire de répartition concernés, fait des recommandations à la Conférence des Parties sur de possibles modifications à apporter à la liste des populations de guépards actuellement exclues de l’Annexe I de la CMS afin de tenir compte de l'état de conservation et d’aider la Conférence des Parties à prendre une décision à sa 14e réunion.* | Etablir un groupe de travail intersessionnel pour examiner l'état de conservation des populations de guépards africains du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe et leur inscription potentielle à l'Annexe I de la CMS avec le mandat de référence défini dans la CRP 6.3.1.2. | Recommanda-tions fournies et Décision éclairée | COP14 | Dr Alfred Oteng-Yeboah, Conseiller nommé par la COP | (PF Sec:Clara Nobbe) | Principale | ScC-SC6COP14  | L'IWG a été créé et un rapport sur l'état des populations de guépards au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe a été préparé. L'IWG s'est réuni et a discuté du rapport sans parvenir à une conclusion commune. Le rapport est contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC6/Inf.4. |
| **CONSERVATION ET GESTION DU LÉOPARD (PANTHERA PARDUS) EN AFRIQUE** |
| Dec. 13.97 | *Le Conseil scientifique examinera la Feuille de route pour la conservation des léopards en Afrique figurant dans le document UNEP/CMS/COP13 Doc.26.3.1/Annexe 4, et formulera des recommandations, le cas échéant, pour examen par les États de l'aire de répartition, l'UICN et autres, selon les besoins.* | Déléguer l'examen aux Etats africains de l'aire de répartition dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains (ACI).Le Secrétariat informe le Conseil scientifique des activités et des résultats de l'ACI qui ont trait au mandat du Comité et demande l'avis du Conseil scientifique, le cas échéant. | Recommanda-tions fournies à la COP | COP14 | Secrétariat de la CMS  | (PF Sec : Clara Nobbe) | Principale | COP14 | La deuxième réunion des Etats de l'aire de répartition de l'initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains a convenu que l'UICN mettra à jour la feuille de route et la finalisera en consultation avec les Etats de l'aire de répartition. Les Etats de l'aire de répartition se concentreront ensuite sur le développement de stratégies régionales de conservation pour le léopard, en utilisant la feuille de route comme orientation stratégique (CITES-CMS/ACI2/Outcomes). |
| **INSCRIPTION DU JAGUAR (PANTHERA ONCA) AUX ANNEXES I ET II** |
| UNEP/CMS/ COP13/Rapport/Annexe 1 | *Article VIII(5)(d) de la Convention faisant des recommandations à la Conférence des Parties quant aux mesures spécifiques de conservation et de gestion à inclure dans les ACCORDS sur les espèces migratrices* | Travailler en synergie avec les processus de la CITES et de la feuille de route Jaguar 2030. | Activités en synergie avec les processus CITES et la feuille de route Jaguar 2030, avec des actions claires convenues pour la conservation du jaguar. | COP14 | Carlos Orrego, Membre du Comité de session, Costa Rica | CMS Conseiller pour les mammifères(PF Sec : Clara Nobbe) | Haute | COP14 | Le Secrétariat de la CMS contribuera à la réunion convoquée par le Secrétariat de la CITES au titre de la décision 19.111 de la COP19 de la CITES. Le document UNEP/CMS/COP14/Doc.29.6.1 propose d'autres actions pour le jaguar en coopération avec la CITES et le Comité de la feuille de route Jaguar 2030. |
| **CONSERVATION ET GESTION DE L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE** |
| Res. 12.4, Annexe, 6 (g | *Le Conseil scientifique devrait remplir les fonctions qui lui sont attribuées à l’Article VIII de la Convention et qui lui ont été attribuées par la Conférence des Parties par la suite. Ces fonctions incluent de porter à l’attention de la Conférence des Parties toute question nouvelle et émergente ayant trait à la conservation et à la gestion des espèces migratrices* | Encourager les États africains de l'aire de répartition, ainsi que les OIG et les ONG partenaires, à prendre des mesures proportionnelles aux besoins des éléphants d'Afrique de la savane et de la forêt (*Loxodonta cyclotis* et *L africana*) en relation avec l'évaluation de la Liste rouge récemment révisée et dans leur contexte local. | Les besoins et les priorités en matière de conservation des éléphants d'Afrique des forêts et des savanes sont à la base des mesures de conservation prises dans le cadre du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. | COP14 | Secrétariat de la CMS | Conseiller de la CMS pour les mammifères | Haute | COP14 | Le Secrétariat de la CMS a soutenu l'examen du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, qui considère *Loxodonta cyclotis* et *L. africana* comme des espèces distinctes. Le plan révisé a été soumis à l'approbation de la COP. |

|  | **Mandat** | **Activité** | **Résultats attendus** | **Échéancier** | **Responsable** | **Contributeurs** | **Priorité** | **Rapport à** | **Statut** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Numéro Résolution / Décision*  | *Texte de la Résolution / Décision* (Le Conseil scientifique doit/devrait) | *Brève description de l'activité (si nécessaire)* | *Liste des résultats* | *Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant* | *Nom du (des) responsables(s)* | *Nom des autres personnes impliquées* | *Principale, Haute, Moyenne, Faible* | *ScC, StC, COP (y compris numéro de session)* | *Statut de l’activité*  |
| ***Questions liées à la conservation des espèces aviaires*** |
| **OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE** |
| *Res.11.17**(Rev.COP13)* | *9. Prie en outre le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le FLAP, de promouvoir et encourager le renforcement de la sensibilisation du grand public et des parties prenantes, et du soutien à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs le long de la voie de migration, notamment en ce qui concerne la façon dont les oiseaux partagent leur cycle annuel entre les pays et agissent en tant qu’indicateurs de la santé globale de l’environnement des hommes et de l’ensemble de la biodiversité*; | Conformément au mandat | À définir par le groupe de travail à travers son programme de travail | 2021-2023 | Olivier Biber | AEMLAP Coordination Swiss Ornithological Institute (SOI); PF Sec.: Iván Ramírez; Tilman Schneider; Nora Weyer | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Le groupe de travail du PdT 2021-2026 est approuvé, le logo des oiseaux terrestres est finalisé |
| *Res.11.17**(Rev.COP13)* | *14. Prie le Groupe de travail et le Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d’étude des oiseaux terrestres migrateurs et le FLAP, avec l’appui du Secrétariat de la CMS, de soutenir la mise en œuvre des plans d’action pour une première série d’espèces, incluant le Rollier d’Europe* (Coracias garrulus) *adoptés à travers la Résolution 12.12Plan d’action pour les oiseaux, la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur), *adopté par la 48e réunion du Comité permanent conformément à la Décision 12.21 Plans d’action pour les oiseaux et de continuer à développer des Plans d’action pour les bruants migrateurs en déclin, y compris le Bruant auréole* (Emberiza aureola); | Soutenir la mise en œuvre des plans d'action existants ; Soutenir le développement de plans d'action pour le Bruant auréole et d'autres bruants migrateurs en déclin | Plans d’action pour le bruant auréole (*Emberiza aureola*) et pour d’autres espèces de bruant, le cas échéant, prêts à être adoptés | En cours  | Olivier Biber  | AEMLAP Coordination Swiss Ornithological Institute (SOI); PF Sec : Iván Ramírez ;Til-man Schneider; Nora Weyer | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Réunion avec les compilateurs et les principales parties prenantes du plan d'action sur le bruant auréole le 13 juillet 22 ; consultations finales avec le Comité scientifique en cours ; approbation ultérieure par le Comité permanent prévue. |
| *Res.11.17**(Rev.COP13)* | *16. Invite les Parties et le Conseil scientifique à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d’action, y compris en ce qui concerne le suivi et l’efficacité des mesures prises lors des futures réunions de la Conférence des Parties.* | Rapport sur l'avancement et la révision du plan d'action | Rapport sur l'état d'avancement ;Projets de Décisions et de Résolutions | COP14 | Olivier Biber, | AEMLAP Coordination Swiss Ornithological Institute (SOI); PF Sec : Iván Ramírez; Tilman Schneider; Nora Weyer | Moyenne | COP14 | Aucun rapport de mise en œuvre n'a encore été préparé, mais une analyse de la situation, des forces et faiblesses et des problèmes a été entreprise dans le cadre du nouveau programme de travail 2021-2026 du groupe de travail, qui a été approuvé. |
| *Dec. 13.35* | *a) maintenir le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie jusqu’à la 14e session de la Conférence des Parties (COP14) en étendant son adhésion pour intégrer l’expertise de régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan d’action et de développer des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020;* | Le groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie poursuit ses activités:Organiser les réunions du groupe de travail ; intégrer de nouveaux membres des régions non représentées.Développer des indicateurs | Le Groupe de travail est actif. L'adhésion est élargieIndicateurs pour évaluer la mise en œuvre du programme de travail (PdT) 2016 – 2020 et le nouveau PdT post 2020 | 2021-2023 | Olivier Biber | AEMLAP Coordination Swiss Ornithological Institute (SOI); PF Sec.: Iván Ramírez; Tilman Schneider; Nora Weyer | Haute | ScC-SC6-COP14 | Contrat avec le SOI pour la coordination en place jusqu'en septembre 2023; indicateurs établis en conjonction avec le nouveau groupe de travail du PdT 2021-26 ; membres révisés et appel à de nouveaux membres. |
| *Res.11.17 (Rev.COP13)**Dec. 13.35* | *Res.11.17 (Rev.COP13)**8.* *Prie le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d’étude des oiseaux terrestres migrateurs, de promouvoir des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l’analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l’atlas européen des migrations d’oiseaux, l’utilisation de technologies de repérage nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs d’Afrique-Eurasie en Afrique, l’utilisation de données démographiques et d’études dans les zones de reproduction en Eurasie et l’utilisation de données d’observation par télédétection des changements dans la couverture terrestre en Afrique**Décision 13.35**b) au cours de la période intersession entre les 13e et 14e sessions de la Conférence des Parties, et sous réserve de la disponibilité de fonds, travaille avec le Groupe d’étude des oiseaux terrestres migrateurs, les institutions académiques pertinentes, les financeurs de la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement les recherches visant à combler les lacunes importantes en matière de connaissances sur la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages africains, notamment pour::* *i. identifier les routes migratoires et les stratégies de migration (notamment des analyses portant sur plusieurs espèces) à l’aide de technologies de suivi afin de mieux comprendre les schémas de déplacement, les zones géographiques revêtant une importance particulière pour de multiples espèces d’oiseaux terrestres et la connectivité migratoire, ce qui permettrait de cibler plus efficacement la recherche sur le terrain, le suivi et les mesures de conservation;* *ii. entreprendre des études de terrain approfondies en Afrique subsaharienne et sur les haltes migratoires, en conjonction avec les données existantes le cas échéant, pour mieux comprendre les modèles de distribution, l’utilisation des habitats et l’écologie alimentaire des espèces, et en particulier identifier et améliorer la conservation des sites de halte situés immédiatement au nord et au sud du Sahara (y compris à travers la collecte de données et la recherche de liens avec les parties prenantes concernées);* *iii. synthétiser les données provenant de sites de reproduction européens pour explorer les caractéristiques spatiales et temporelles des paramètres démographiques par rapport aux routes migratoires et aux types de changements environnementaux à grande échelle;* *iv. utiliser des données d’observation de la Terre par images satellitaires et si possible, en conjonction avec le suivi sur le terrain de l’habitat et des oiseaux (notamment en synergie avec les programmes de suivi des oiseaux communs et en les élargissant) pour améliorer la compréhension des changements dans l’utilisation/l’occupation des terres et la manière dont cela affecte les oiseaux migrateurs d’Afrique-Eurasie, et rechercher les moteurs des changements dans l’utilisation/l’occupation des terres;**v. chercher à mieux comprendre la façon d’influencer les facteurs de la politique économique et sociale qui causent des changements dans l’utilisation/l’occupation des terres à différentes échelles.**vi. encourager la recherche pour déterminer les raisons pour lesquelles les déclins des oiseaux terrestres européens ne peuvent pas être expliqués par les conditions dans les aires de reproduction.* | Entreprendre une étude visant à identifier les principales lacunes en matière de connaissances et les besoins de recherche, les institutions de recherche appropriées et les donateurs et programmes de financement potentiels. activité d'ateliers sous la direction de BirdLife International | Étude | 2021-2023 | Olivier Biber; Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires  | AEMLAP Coordination Swiss Ornithological Institute (SOI); PF Sec Iván Ramírez ; Tilman Schneider; Nora Weyer, Birdlife International | Haute | ScC-SC6-COP14 | L'analyse des lacunes est abordée en liaison avec le nouveau groupe de travail du PdT 2021-26 ; d'autres activités de recherche sont prévues dans le nouveau PdT approuvé. |
| *Dec. 13.35* | *c) examiner la viabilité du groupe de travail et de son groupe de pilotage en l’absence des fonds suffisants nécessaires à la mise en œuvre et à la coordination du programme de travail du groupe de travail, comme indiqué dans la Décision 13.36 b),* *et de proposer un mécanisme alternatif pour la mise en œuvre de ces activités, selon les besoins*; | Conformément au mandat | Évaluation de la viabilité du groupe de travail et de son groupe de pilotage ; proposition de mécanismes alternatifs si nécessaire. | 2021-2023 | Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires | PF Sec : Iván Ramírez; Tilman Schneider; Nora Weyer | Haute  | ScC-SC6-COP14 | Contrat (SSFA) avec le SOI pour la coordination du GT en place jusqu'en septembre 2023 ; le GT et le SG sont opérationnels, et la révision de la composition du GT est terminée. |
| **LIGNES ÉLECTRIQUES ET OISEAUX MIGRATEURS** |
| *Res.10.11* *(Rev.COP13)* | *5. Demande au Conseil scientifique, en particulier aux groupes de travail sur les oiseaux et les voies de migration, de suivre la mise en œuvre de cette Résolution et de fournir d'autres lignes directrices dès que des faits nouveaux sur la réduction de l’impact des lignes électriques sur les oiseaux seront disponibles, par exemple de meilleures techniques d'atténuation et des protocoles de surveillance normalisés* | Conformément au mandat, contributions de conseillers actifs sur le terrain dans les différentes régions ; assurer des synergies avec le groupe de travail sur l'énergie et le groupe de travail prévu sur les infrastructures linéaires. | Orientations fournies | 2021-2023 | Rob Clay; Stephen Garnett;  | Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires; Membres et coordinateur du groupe de travail sur l'énergie;PF Sec.: Iván Ramírez; Tilman Schneider; Birdlife International | Moyenne | COP14 | Groupe de travail sur les lignes électriques établi dans le cadre du groupe de travail sur l'énergie (ETF). Bien que le PWG ne soit pas une initiative du ScC, les contributeurs inscrits dans le PdT du ScC ont soutenu la création du PWG en tant que forum fournissant des conseils supplémentaires lorsque de nouveaux développements pertinents sur la réduction de l'impact des lignes électriques sur les oiseaux sont disponibles, contribuant ainsi à la mise en œuvre de cette disposition pertinente. Activités actuelles : promouvoir l'intégration de la conservation des espèces migratrices dans le processus décisionnel de l'industrie des lignes électriques par le biais d'une cartographie des parties prenantes et d'un plan d'engagement ; surveiller la mise en œuvre et les obstacles par le biais d'une enquête avec l'ETF et les parties prenantes ; stimuler la communication/l'échange d'informations par le biais d'une plateforme technique ; stimuler la recherche par le biais du partage de données avec le réseau de l'ETF.Experts de l'ETF recommandés pour le groupe de travail sur l'infrastructure linéaire |
| **SOUTIEN AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L’ÉNERGIE**  |
| *Dec.**13.107**(a-e)* | *Le Groupe de travail sur l’énergie, avec la contribution du Conseil scientifique, s’il y a lieu, et sous réserve des ressources disponibles, est prié de :**a) étudier les meilleures pratiques pour normaliser les méthodologies de planification, de gestion et de surveillance des infrastructures d’énergies renouvelables et leur impact sur la biodiversité, ainsi que les mesures d’atténuation efficaces fondées sur des preuves et les méthodes d’évaluation cumulative;* *b) rassembler les meilleures pratiques et suggérer des moyens d’intégrer la diversité biologique dans les politiques nationales relatives à la combinaison d’énergies renouvelables et aux contributions déterminées au niveau national (CDN), conformément à la Décision 13.108 ci-dessous;* *c) produire des orientations et des outils d’analyse pour évaluer et atténuer les répercussions cumulées de l’évolution des énergies (renouvelables) et des lignes d’alimentation électriques sur les espèces migratrices, y compris celles situées au-delà des frontières nationales, des voies de migration et des aires de répartition des espèces ; notamment**i. des approches standardisées pour le suivi des projets d’énergie renouvelable après la construction et l’examen d’outils existants, tels que GenEst*, *ii. la compilation des données de mortalité des espèces dans des bases de données nationales et mondiales sur la mortalité*,*iii. l’analyse des méthodes permettant d’établir des impacts cumulatifs dans le cadre d’effets déterminés sur l’échelle spatiale et au niveau de la population, y compris les effets résultant du déplacement d’espèces en raison de la construction et de l’exploitation d’infrastructures énergétiques,* *iv. le renforcement des procédures nationales de délivrance de licences et d’autorisations pour les infrastructures énergétiques*; *d*) *mener ces activités en collaboration avec les organisations spécialisées visées dans la Résolution UNEP/CMS/Résolution 7.2 (Rev.COP12) Étude d’impact et espèces migratrices, en s’appuyant sur les principes énoncés dans cette Résolution*; *e) soumettre des rapports à la 14e session de la Conférence des Parties (COP14) sur les activités susmentionnées*. | Le ScC-SC suivra les travaux pertinents du Groupe de travail sur l'énergie (ETF) et apportera sa contribution, le cas échéant. | Contributions fournies | 2021-2023 | Rob Clay; Stephen Garnett;  | Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires; Membres et coordinateur du groupe de travail sur l'énergie ;PF Sec.: Iván Ramírez ; Tilman Schneider; ETF Coordinateur, BirdLife International | Moyenne  | COP14 | En bonne voie grâce au processus de l'ETF, soutenu par les contributeurs inscrits. Contrat (PCA) signé avec BirdLife Int. pour la coordination de l'ETF ; plan de mise en œuvre couvrant le développement et le partage des meilleures pratiques.Priorités/besoins identifiés par la réunion de l'ETF6, y compris les orientations sur les impacts cumulatifs, la cartographie de la sensibilité, le suivi post-construction, le partage des données, les outils/bases de données pertinents, les stratégies pour les EIE, les orientations pour la réglementation ; des contributions ont été apportées au manuel de bonnes pratiques pour le suivi post-construction de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris, en cours de finalisation (SFI, BERD, KfW). De nouveaux outils ont été lancés par les membres de l'ETF, tels que l'AVISTEP de BirdLife.Les membres de l'ETF couvrent tous les secteurs concernés ; un projet de stratégie a été élaboré en vue d'une nouvelle expansion. |
| **VOIES DE MIGRATION** |
| *Res. 12.11 (Rev.COP13)* | *26. Demande au Conseil scientifique d’élaborer des lignes directrices et/ou des études de cas sur les mécanismes d’amélioration de la conservation des oiseaux migrateurs à travers les réseaux de sites y compris les écosystèmes océaniques importants utilisés par les espèces d'oiseaux marins;* | Développer le mandat pour la mise en œuvre de l'activité; identifier les partenaires et donateurs potentiels pour la mise en œuvre de l'activité ; partager les ressources existantes et les informations disponibles dans les réseaux de voies de migration existants. | Lignes directrices/ études de cas produites | ScC-SC6 | Rob Clay; Stephen Garnett;  | GT voies de migration, PF Sec.: Iván Ramírez ; Tilman Schneider; Taej Mundkur, Wetlands International | Moyenne | COP14 | Avec l'aide d'un stagiaire, un examen stratégique de la résolution 12.11 (Rev.COP13) Voies de migration, a été préparé en consultation avec le Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux, en mettant l'accent sur les instruments de la CMS et les groupes de travail qui mettent en œuvre des activités compatibles avec une approche des voies de migration pour la conservation au niveau mondial. Le résultat a été présenté au groupe de travail sur les voies de migration lors d'une réunion en ligne en février 2023. Le GT a recommandé que les mises à jour du PdT sur les voies de migration se concentrent sur la prochaine période intersessionnelle et soient étroitement alignées sur le nouveau Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices. |
| *Res. 12.11 (Rev.COP13)* | *10. Demande en outre que le Groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration poursuive ses travaux et augmente le nombre de ses membres afin d’incorporer l’expertise des régions géographiques actuellement absentes* | Examen de la composition du groupe de travail sur les voies de migration; identification des lacunes en matière d'expertise ; identification et invitation de nouveaux membres potentiels pour combler ces lacunes. | Le groupe de travail est actif ; sa composition a été élargie. | En cours | Rob Clay; Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires | GT voies de migration, PF Sec.: Iván Ramírez ; Tilman Schneider; | Haute | ScC-SC6-COP14 | L'adhésion a été renouvelée par un appel au début de l'année 2023.Le nouveau président du groupe de travail sur les voies de migration a été confirmé lors d'une réunion en ligne en février 2023. |
| **ABATTAGE, PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE ILLEGAUX D'OISEAUX MIGRATEURS EN MÉDITERRANÉE (MIKT)** |
| *Dec. 13.29* | *Sous réserve des fonds disponibles, en liaison avec le Secrétariat de la CMS et conjointement avec* *i) le Groupe de travail sur la viande d’animaux sauvages aquatiques conformément à la Décision 13.64, Viande d’animaux sauvages aquatiques ; ii) le Groupe de travail sur les espèces terrestres, conformément à la Décision 13.109, Gérer l’utilisation non durable de la viande d’animaux sauvages terrestres et aviaires des espèces migratrices d’animaux sauvages ; entreprendre une étude scientifique sur l’échelle et l’étendue de l’abattage et du prélèvement illégaux des oiseaux, ainsi que du commerce illégal des oiseaux à travers l’Afrique subsaharienne et l’Asie centrale afin de permettre aux Parties, aux instruments politiques et aux ONG de fixer des priorités appropriées en vue de résoudre ce problème* | Élaborer le mandat de l'examen ; identifier les partenaires et donateurs potentiels pour mettre en œuvre l'activité. | Examen scientifique entrepris | ScC-SC6 | Rob Clay; Stephen Garnett; Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires; Nicola Crockford (BL Int.) | Groupe de travail sur la viande d’animaux sauvages aquatiques; Groupe de travail sur les espèces terrestres; PF Sec. : Iván Ramírez ;Tilman Schneider | Moyenne  | COP14 | En juin 2023, le Secrétariat a annoncé une consultation sur les impacts directs et indirects du prélèvement, du commerce et de la consommation de viande sauvage de toutes les espèces d'oiseaux couvertes par les Annexes I et/ou II de la CMS dans l'aire de répartition de l'AEMLAP, avec un rapport final escompté pour février 2024.En ce qui concerne l'itinéraire aérien d'Asie centrale, BirdLife Int. a entrepris une analyse globale de la situation, y compris l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs. |
| *Dec. 13.30**(addressée au Sec. et au SC)* | *Afin d’empêcher le piégeage illégal des oiseaux et sous réserve des fonds disponibles, en collaboration avec les Secrétariats d’autres accords multilatéraux sur l’environnement pertinents, participer, le cas échéant, à une analyse de situation mondiale sur la production, la vente, l’utilisation et la règlementation de l’utilisation des filets japonais et autres filets servant à capturer les oiseaux, ce qui peut comprendre les activités suivantes :**a) déterminer où sont produits et vendus les filets japonais, notamment en s’appuyant sur des informations de programmes de baguage existants comme EURING;**b) produire une vue d’ensemble de la législation nationale règlementant la production, la vente, la possession et l’utilisation de filets japonais et d’autres types de filets servant à capturer des oiseaux ;**c) compiler les données sur l’échelle mondiale d’utilisation de filets pour l’abattage, le prélèvement et le commerce d’oiseaux pour étayer une évaluation de l’élément illégal et de l’impact sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS.* | En consultation avec les secrétariats d'autres AME pertinentes, élaborer les mandats pour l'analyse de la situation mondiale ; identifier les partenaires et donateurs potentiels pour mettre en œuvre l'activité ; Aperçu de la législation nationale sur les filets japonais et autres pièges ;Conformément au mandat | L'analyse menée comprend des données sur la production et le commerce des filets japonais; Une évaluation de l'impact sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS est soutenue par l'analyse réalisée. | ScC-SC6 | Rob Clay; Stephen Garnett; Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires, Fernando Spina; Nicola Crockford (BL Int.) ;  | PF Sec. Iván Ramírez ;Tilman Schneider; Artic Migratory Bird Initiative (AMBI); EURING; Western Hemisphere Bird Banding Network (Red de Anillamiento de Aves del Hemisferio Occidental) | Moyenne | COP14 | Pas de progrès en raison du manque de ressources. Il est proposé de renouveler la décision lors de la COP14. |
| **CHASSE, PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE ILLÉGAUX DES OISEAUX MIGRATEURS LE LONG DE LA VOIE DE MIGRATION ASIE DE L’EST-AUSTRALASIE (ITTEA)** |
| *Res.11.16 (Rev.COP13)**Annexe 2* | *Mandat du groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration asie de l’est-australasie (ITTEA)* | Participation active à l'ITTEA ( groupe de travail ) ; contribution à l'élaboration d'un programme de travail hiérarchisé ; soutien à la création de l'ITTEA. | Établissement du groupe de travail et programme de travail hierarchisé soutenu. |  | Narelle Montgomery, Stephen Garnett | Secrétariat: Iván Ramirez; Tilman Schneider; Partenaires EAAFP  |  | COP14 | L'ITTEA et son programme de travail 2023-2027 ont été établis lors de la première réunion de l'ITTEA qui s'est tenue lors de la réunion des partenaires du Partenariat pour la voie de migration Asie orientale-Australasie (EAAFP MOP11), à Brisbane, Australie, en mars 2023. ITTEA est actuellement présidé par la présidente du ScC-SC, et est promu et soutenu par elle en consultation avec d'autres pays et partenaires, par exemple de l'EAAFP. Le coordinateur de l'ITTEA a été engagé. La mise en œuvre de plusieurs activités du plan de travail, y compris des webinaires techniques et de renforcement des capacités, est en cours. |
| **CONSERVATION DES VAUTOURS D’AFRIQUE - EURASIE**  |
| *Dec. 13.51* | *Le Conseil scientifique est autorisé à coopérer avec le Groupe de travail sur les vautours et le Groupe spécialiste des vautours de l’UICN, par le biais de l’Unité de coordination du MdE Rapaces, afin de combler les lacunes de connaissances mises en avant dans le MsAP Vautours, sous réserve de la disponibilité des ressources.* | Conformément au mandat, activités du comité pour les animaux de la CITES; et groupe de travail sur les AINS | Plan d'action multi-espèces pour les vautours mis en oeuvre  | En cours | Rob Clay; Stephen Garnett;  | Groupe de travail du ScC-SC pour les espèces aviaires , GT Unité de coordination du MdE Rapaces | Moyenne | ScC SC6--COP14 | En cours |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **MEMORANDUM D’ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES D’OISEAUX DE PRAIRIE MIGRATEURS ET DE LEURS HABITATS DANS LA PARTIE AUSTRALE DU CONTINENT SUD-AMÉRICAIN** |
| Res.12.11 (Rev.COP13)/Annexe 1 | Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration | Soutenir la mise en œuvre du plan d'action du MdE sur la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du sud de l'Amérique du Sud et de leurs habitats, notamment en ce qui concerne les actions concertées dans des domaines d'intérêt particulier tels que l'impact potentiel des énergies renouvelables et le commerce illégal d'espèces dans le cadre du MdE, et faire rapport à la COP14 ultérieurement. | Soutien à la mise en œuvre des éléments pertinents du plan d'action | En cours | Patricia Serafini | Rob Clay, Secrétariat: Iván Ramirez; Tilman Schneider | Moyenne | ScC-SC6 | En coursSynergies créées par les activités du Brésil dans l'ETF. |

|  | **Mandat** | **Activité** | **Résultats attendus** | **Échéancier** | **Responsable** | **Contributeurs** | **Priorité** | **Rapport à** | **Statut** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Numéro Résolution / Décision*  | *Texte de la Résolution / Décision* (Le Conseil scientifique doit/devrait) | *Brève description de l'activité (si nécessaire)* | *Liste des résultats* | *Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant* | *Nom du (des) responsables(s)* | *Nom des autres personnes impliquées* | *Principale, Haute, Moyenne, Faible* | *ScC, StC, COP (y compris numéro de session)* | *Statut de l’activité*  |
| ***Questions transversales liées à la conservation*** |
| **AMÉLIORER LES APPROCHES À LA CONNECTIVITÉ DANS LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.114 | *Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié d’entreprendre les tâches suivantes pour améliorer la compréhension scientifique des problèmes de connectivité liés aux espèces migratrices:**a) examiner la portée des bases de données principales existantes pour appuyer les analyses et les synthèses pertinentes de l’information sur la connectivité et identifier les options, notamment, pour assurer la durabilité et l'amélioration de l'opérabilité et de la coordination de ces bases de données à cette fin;* | Élaborer le mandat de l'étude ; identifier les partenaires appropriés et les donateurs potentiels pour l'entreprendre ; une fois la collecte de fonds réussie, superviser la production de l'étude et tirer des conclusions/recom-mandations, le cas échéant*.* | Examen entrepris  | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Liste préliminaire des bases de données pertinentes (ScC-SC6/Doc.12.2.1.2/Annexe 1). . Une enquête est en cours d'organisation auprès des institutions et des Parties concernées pour déterminer ce qui existe actuellement afin d'examiner le rôle potentiel des bases de données pertinentes et les options d'amélioration. Une proposition de format pour l'enquête a été examinée par le groupe de travail et soumise au ScC-SC6 pour examen (ScC-SC6/Doc.12.2.1.2/Annexe 2). |
| Dec. 13.114 | *b)* *étudier les possibilités de création des capacités pertinentes de gestion des données et des connaissances et d’amélioration des capacités d’analyse sous les auspices de la CMS, en collaboration avec des institutions et des processus dûment qualifiés* | Conformément au mandat | Possibilités d'améliorer les capacités d'analyse examinées | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6-COP14 | Lié à l'activité précédente. Suite à l'analyse des résultats de l'enquête proposée dans le cadre de la décision 13.114 (a), comme décrit ci-dessus, des recommandations devraient être élaborées pour les types spécifiques de conservation des données, d'analyse et de gestion des ensembles de données qui sont les plus appropriés pour le travail entrepris sous les auspices de la CMS. |
| Dec. 13.114 | *c) mener une étude et rédiger un rapport sur les liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes;* | Élaborer le mandat de l'étude ; identifier les partenaires appropriés et les donateurs potentiels pour l'entreprendre ; une fois la collecte de fonds réussie, superviser la production de l'étude et tirer des conclusions/recom-mandations, le cas échéant. | Analyse réalisée | 2021-2023 | Fernando.Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne  | ScC-SC6- COP14 | Une analyse des composants des liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes, y compris quelques spécificités initiales qui les abordent dans le contexte particulier du changement climatique, a été développée et examinée par le GT. Il est soumis au ScC-SC pour examen (ScC-SC6/Doc.12.2.1.2/Annexe 3). Il est prévu de poursuivre la coordination avec le projet mené par le Royaume-Uni sur les espèces migratrices et le changement climatique décrit à l'annexe 3 et d'examiner d'autres dimensions de la relation entre la connectivité écologique et la résilienc*e.* |
| Dec. 13.114 | *d) en tenant compte en particulier du Plan stratégique pour les espèces migratrices, évaluer les besoins et élaborer des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les principaux problèmes de connectivité, y compris, mais sans s’y limiter, les changements climatiques, qui affectent l’état de conservation de chacun des principaux groupes taxonomiques d’animaux sauvages migrateurs couverts par la CMS dans chacune des principales régions terrestres et océaniques du monde, et produire un rapport sur les résultats de cette évaluation avant la 14e session de la Conférence des Parties;* | Élaborer le mandat de l'étude ; identifier les partenaires appropriés et les donateurs potentiels pour l'entreprendre ; une fois la collecte de fonds réussie, superviser la production de l'étude et tirer des conclusions/recom-mandations, le cas échéant. | Évaluation et rapport terminés | Avant la COP14 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne  | ScC-SC6- COP14 | Une liste préliminaire des principaux domaines de recherche a été inscrite dans les résolutions existantes et examinée par le groupe de travail. Elle est soumise au ScC-SC6 pour examen (ScC-SC6/Doc.12.2.1.2/Annexe 4). Les résultats de l'enquête menée dans le cadre de la décision 13.114 (a) sont escomptés pour compléter la liste. Le nouveau Plan stratégique pour les espèces migratrices (UNEP/CMS/COP14/Doc. 14.1) devrait fournir un contexte supplémentaire pour l'établissement des priorités. |
| Dec. 13.114 | *e) envisager la nécessité d'élaborer d'autres orientations dans le cadre de la CMS concernant l’évaluation des menaces relatives à la connectivité des espèces migratrices dans des situations prioritaires particulières identifiées par les travaux décrits à l’alinéa (d) ci-dessus*; | Conformément à la Dec.13.114 d), envisager des orientations supplémentaires | Conseils fournis | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6 -COP14 | Propositions sur la manière de développer ce domaine de travail examinées par le GT et soumises au ScC-Sc6 (SC6/Doc.12.2.1.2). |
| Dec. 13.114 | *f) formuler des recommandations appropriées découlant du travail décrit dans cette Décision.* | Conformément au mandat | Recommenda-tions  | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6- COP14 | A développer sur la base des points a) - e) et à soumettre au groupe de travail du ScC sur la connectivité pour examen. |
| **ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.26 | *Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est invité à :**a) apporter son aide et ses conseils au Secrétariat dans la réalisation des activités prévues dans la Décision 13.24 a) - c);* | Le ScC-SC5 examine et approuve les propositions relatives à un cadre, une structure et des méthodes pour un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, y compris les critères et les méthodes pour les différents éléments du rapport ; contribue à l'examen de l'avancement des activités entreprises et conseille le Secrétariat, le cas échéant. | Conseils et soutien fournis | 2021-2023 |  | Membre du ScC-SC PF Sec : Marco Barbieri | Haute | COP14 | Cadre, structure et méthodes pour un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices finalisé et adopté par le ScC-SC5Accord pour développer les éléments du rapport signé avec le PNUE-WCMC avec le financement de l'Australie, du Royaume-Uni et de la Suisse. Évaluations provisoires de l'état de conservation des espèces inscrites à I'Annexe I et des impacts de l'utilisation directe et du commerce sur les espèces inscrites à l'Annexe. I produites et examinées par le ScC-SC, avec un retour d'information au Secrétariat. |
| Dec. 13.26 | *b) examiner les rapports soumis par le Secrétariat en application de la présente décision et formuler des recommandations, le cas échéant, à la 14e session de la Conférence des Parties sur les mesures de conservation étayées par ces rapports*. | Le ScC-SC6 examinera le rapport préparé par le Secrétariat et formulera des recommandations à la COP14, le cas échéant. | Recommanda-tion soumises | COP14 |  | Membre du ScC-SC ;PF Sec : Marco Barbieri | Haute  | COP14 | Documents à soumettre à la COP14 soumis au ScC-SC6 pour examen et avis. |
| **CONSÉQUENCES DE LA CULTURE ANIMALE ET DE LA COMPLEXITÉ SOCIALE POUR LA CONSERVATION** |
| Dec. 13.105 | *Le Conseil scientifique devrait:**a) inviter les conseillers nouvellement nommés et possédant les compétences requises à participer aux travaux du groupe de travail d’experts sur la culture animale et la complexité sociale ;* |  | Les conseillers nouvellement nommés ayant une expertise pertinente s'engagent dans le groupe de travail. | Avant le ScC-SC5 | Philippa Brakes (Président) (soutient Giuseppe Notarbartolo di Sciara) | Groupe d'experts sur la culture ;PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma | Haute | ScC-SC5 | En cours ; Invitation permanente à tous les conseillers. |
| Dec. 13.105 | *b) examiner les résultats des travaux du groupe de travail d’experts sur la culture animale et la complexité sociale et faire des recommandations à la COP14, sur la base de ses conclusions* |  |  | ScC-SC6 | Philippa Brakes (Président) (soutient Giuseppe Notarbartolo di Sciara) | Groupe d'experts sur la culture ;PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma | Haute | ScC-SC6 | Achevé, Recommandations contenues dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.30.5. |
| **PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS ET MOYENS D’EXISTENCE** |
| Dec.13.121 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, d’examiner la compilation et l'analyse mentionnées dans la Décision 13.119 paragraphes a) et b) et de formuler des recommandations.* | Conformément au mandat de la COP. | Recommanda-tion soumises |  |  | PF Sec: Clara Nobbe | Moyenne  | COP14 | Des études de cas ont été compilées et une analyse préparée, qui est contenue dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.30.2.3. Le ScC-SC fournira des commentaires et des recommandations pour la COP. |
| **CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION PLASTIQUE SUR LES ESPÈCES AQUATIQUES, TERRESTRES ET AVIAIRES** |
| Dec. 13.123 | *Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à :**a) élaborer un rapport concis résumant l’état des connaissances sur l’impact de la pollution par les plastiques sur les espèces inscrites à la Convention de Bonn et vivant dans les écosystèmes terrestres et d’eau douce, et soumettre le rapport à la Conférence des Parties à sa 14e réunion, ainsi qu’un résumé des orientations sur les mesures à prendre pour faire face à ces menaces ;*  | Développer un rapport sur l’état des connaissances sur l’impact de la pollution par les plastiques sur les espèces inscrites aux annexes de la CMS et leurs habitats, ainsi qu’un résumé des orientations sur les mesures à prendre pour faire face à ces menaces. | Rapport développé  | 2020-2023 |  | PF Sec: Clara Nobbe | Moyenne  | COP14 | Suite aux rapports publiés (1) *Impacts de la pollution plastique sur les espèces migratrices d'eau douce, aquatiques, terrestres et aviaires dans la région Asie-Pacifique ; (2) Évaluation des risques de la pollution plastique pour les espèces migratrices dans les bassins du Mékong et du Gange.* Deux rapports ont été rédigés pour les États de l'aire de répartition du bassin du Mékong, qui sont toujours en cours d'approbation par la Commission du Mékong. 1) *Rapport régional sur les déchets plastiques et protocole de surveillance des poissons* ; le Secrétariat a soumis le document UNEP/CMS/COP14/Doc.30.4.5 avec des propositions de suivi. |
| Dec. 13.123 | *b) sur la base du rapport à élaborer conformément à l’alinéa 13.123 a), recommander les prochaines étapes éventuelles pour traiter cette menace sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS ;* |  | Recommanda-tions élaborées |  |  | PF Sec: Clara Nobbe avec l’unité aquatiquet) | Medium | COP14 | Le ScC-SC fournit des commentaires et des recommandations à la COP sur la base des rapports susmentionnés. |
| Dec. 13.123 | *c) collaborer avec d’autres mécanismes scientifiques tels que ceux relevant de la Commission baleinière internationale, du Programme des Nations Unies pour l’environnement et d’autres accords multilatéraux sur l’environnement pour échanger des données et informations pertinentes disponibles, scientifiques et autres, relatives à la prévention et à la réduction de l’impact des plastiques sur les espèces migratrices, notamment : le rapport élaboré en vertu des alinéas a) et b).* | Coopérer avec la CBI, le PNUE, et d’autre AME pour échanger des données et informationsafin de prévenir et de réduire les impacts de la pollution plastique sur les espèces migratrices | Coopération  | 2020-2023 | Mark Simmonds | PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma | Moyenne | ScC-SC6COP14 | En cours |
| **CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.126 | *Les Parties et le Conseil scientifique sont priés de faire rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre du Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, y compris sur le suivi et l’efficacité des mesures prises, à la 14e session de la Conférence des Parties, dans le cadre du processus d’établissement des rapports nationaux.* | Évaluer la mise en œuvre du programme de travail ; Examiner les options et faire des propositions, le cas échéant, pour un outil de suivi. | Rapport d'avancement | ScC-SC6 | Colin Galbraith | Groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ;PF Sec.: Marco Barbieri | Haute | COP14 | Le groupe de travail sur le changement climatique s'est réuni deux fois pendant l'intersession et a produit un .projet de document pour examen par la COP14, que le ScC-SC6 devrait examiner et finaliser. Au moment de la rédaction du présent document, la composition du GTI est en cours d'actualisation et une réunion du groupe de travail est prévue pour octobre 2022. |
| Dec. 13.128 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, de fournir des conseils sur la manière dont l'interprétation du paragraphe 9 du document UNEP/CMS/Résolution 12.21 Changement climatique et espèces migratrices pourrait être transformée en bonnes pratiques pragmatiques.* | Examiner la question lors du ScC-SC5 ;Envisager la création d'un groupe de travail pour approfondir la question et faire rapport au ScC-SC6 ;Consolider les orientations au ScC-SC6 pour les transmettre à la COP14. | Conseils fournis | ScC-SC6 | Colin Galbraith | Groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ; JNCC (Royaume-Uni)PF Sec: Marco Barbieri | Haute | COP14 | Identique à l'activité précédente. |
| **DÉCLIN DES INSECTES ET MENACE QU’IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES** |
| Dec. 13.129 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, d’étudier les questions suivantes lors des réunions du Comité de session après la 13 session de la Conférence des Parties (COP13) :**a) Identifier et hiérarchiser les principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d’insectes* | Élaborer le mandat d'un examen visant à couvrir les points a) et b) de la Décision 13.129 ;Identifier les partenaires potentiels et les donateurs éventuels ;Une fois la collecte de fonds et la conclusion du contrat réussie, superviser la production de l'examen et l'évaluer. | Examen des causes de la perte de biomasse d'insectes et de ses effets sur les espèces insectivores migratrices | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6 | Les promesses de dons reçues de l'Australie et de l'Allemagne ont permis de confier la production de la revue à l'Institut Leibniz. Un projet de révision est soumis au ScC-SC6 pour examen et commentaires. |
| Dec. 13.129 | *b) Recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces migratrices insectivores;* | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente |  | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précé-dente | Voir l'activité précé-dente | Voir l'activité précédente |
| Dec. 13.129 | *c) Élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées;* | Sur la base des résultats de l'examen prévu ci-dessus, évaluer le besoin de lignes directrices ;Développer un mandat pour la production de ces lignes directrices ;Identifier les partenaires potentiels et les donateurs éventuels ;Examiner et approuver toute directive ainsi produite et la transmettre à la COP pour approbation. | Lignes directrices élaborées et approuvées | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | COP14 | L'activité dépendait des deux précédentes. A renouveler éventuellement pour la période intersession entre COP14 et COP15. |
| Dec. 13.129 | *d) Publier ces lignes directrices après les avoir diffusées auprès de toutes les Parties pour approbation.* | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente |  | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précé--dente |  | Voir l'activité précédente |
| **DÉVELOPPEMENT D’INFRASTRUCTURES ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.131 | *Le Conseil scientifique est invité, sous réserve des ressources disponibles, à créer un groupe de travail multilatéral sur les infrastructures linéaires, composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances sur l’impact du développement des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices et les options d’atténuation. Le Groupe de travail est prié de :* *a) examiner les informations disponibles concernant le développement des infrastructures linéaires et les impacts potentiels sur les espèces migratrices, la compilation des réponses reçues en vertu de la Décision 13.130 telle qu’elle a été préparée par le Secrétariat en vertu de la Décision 13.133 a), et d’autres informations pertinentes* ; | Créer un groupe de travail ; Le GT examine les informations disponibles sur les développements des infrastructures linéaires et les impacts sur les espèces migratrices.  | Création d'un groupe de travail multilatéral sur les infrastructures linéaires, qui examine les informations disponibles. |  |  | PF Sec: Clara Nobbe | Haute | ScC-SC5-COP14 | Le rapport "Infrastructures linéaires et espèces migratrices : le rôle de l'évaluation d'impact et des approches paysagères" (UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.3) a été préparé en réponse à la Décision 13.131.Sur la base des conclusions du rapport, le groupe de travail a examiné les informations disponibles concernant le développement des infrastructures linéaires et les impacts potentiels sur les espèces migratrices, y compris : les directives, les lignes directrices et les initiatives existantes de la CMS ; les informations identifiées et examinées dans le rapport ; et les informations disponibles auprès des propres institutions des membres du groupe de travail et au-delà. |
| Dec. 13.131 | *b) identifier les domaines dans lesquels une assistance supplémentaire est nécessaire pour améliorer la mise en œuvre du paragraphe 2 de la Résolution 7.2 (Rev.COP12) Évaluation d’impact et espèces migratrices, qui exhorte les Parties à inclure dans l’EIE et l’EES, chaque fois que cela est pertinent, une prise en considération aussi complète que possible des effets impliquant une gêne sérieuse à la migration en application de l’Article III (4) (b) de la Convention, des effets transfrontaliers sur les espèces migratrices et des impacts sur les schémas de migration ou sur les aires de migration;* | Fournir une assistance supplémentaire pour améliorer la mise en œuvre du para 2 de la Res 7.2 (Rev.COP12) et de l'article III(4) de la Convention. | Orientations fournies ; mise en œuvre de la résolution 7.2 (Rev.COP12) |  |  |  | Haute |  | Sur la base des conclusions et des recommandations du rapport "Infrastructures linéaires et espèces migratrices : le rôle de l'évaluation d'impact et des approches paysagères" (UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.3), le groupe de travail a identifié les domaines dans lesquels une assistance supplémentaire est nécessaire pour améliorer la mise en œuvre de la Résolution 7.2 (Rev.COP12) Évaluation d'impact et espèces migratrices paragraphe 2 à travers des discussions structurées en séance plénière et en petits groupes sur les sujets suivants : Les besoins en matière de données et d'espèces, les normes et la gouvernance, et l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale. |
| Dec. 13.131 | *c) élaborer un plan de travail et identifier les tâches prioritaires pour le groupe de travail sur la base des informations existantes, telles que les normes, lignes directrices et meilleures pratiques liées à la prise en compte de l’impact du développement des infrastructures linéaires, et l’examen de la compilation conformément au paragraphe (a);* | Élaborer un plan de travail pour le Groupe de travail | Plan de travail du GT élaboré |  |  |  | Haute | ScC SC 5 | Le mandat du groupe de travail a été finalisé et le rapport "Infrastructures linéaires et espèces migratrices : le rôle des études d'impact et des approches paysagères" (UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.3) a proposé un plan de travail.Sur la base de ce qui précède, le groupe de travail a élaboré un plan de travail et identifié les tâches prioritaires. |
| Dec. 13.131 | *d) fournir des recommandations pour l’orientation future des travaux au titre de la Convention afin d’aider les Parties à faire face à l’impact des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices.* | Fournir des Recommandations afin d’aider les Parties | Recommanda-tions fournies | 2020-2023 |  |  | Haute | COP14 | Le GT a rédigé des recommandations pour examen par le ScC-SC6 |
| Dec.13.132 | *Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est en outre invité à :**a) identifier les types d’infrastructures qui n’ont pas été abordées dans le cadre de la CMS et qui sont particulièrement pertinentes pour la conservation des espèces inscrites à la CMS, fournir des conseils sur les mesures possibles qui pourraient être prises pour remédier à ces infrastructures et faire rapport des résultats à la 14e réunion de la Conférence des Parties;*  |  | Conseils et rapports d'activité fournis | 2020-2023 |  |  | Haute | ScC SC 6 -COP14 | Le ScC-SC fournit des commentaires et des recommandations pour la COP |
| Dec.13.132 | *b) examiner les résultats du groupe de travail sur les infrastructures linéaires et faire des recommandations à la 14e réunion de la Conférence des Parties* | Fournir des Recommandations | Recommanda-tions fournies |  |  |  | Haute | COP14 | Sur la base du rapport et des recommandations du groupe de travail, le ScC-SC fournira des commentaires et des recommandations à la COP. |
| **TOURISME DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec.13.136 | *Sous réserve de la disponibilité des ressources, le Conseil scientifique mène des évaluations périodiques des dernières données scientifiques sur les impacts des activités liées à l’écotourisme sur les espèces migratrices et de recommander des directives plus spécialisées, le cas échéant. Produire et soumettre un projet de rapport à la COP14.* | Développer un mandat pour un examen de la littérature sur les impacts de l'écotourisme sur les espèces migratrices et les directives existantes pour les minimiser.Identifier les partenaires potentiels et les donateurs éventuels.Une fois la collecte de fonds et l'attribution du contrat réussis, superviser la production de l'étude et l'évaluer. | Examen des impacts et de la disponibilité des directives. Rapport à la COP14 | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | COP14 | Une étude portant sur des éléments de la décision 13.136 "Ecotourisme et espèces migratrices" a été réalisée par le JNCC et soumise au COIP14 pour examen par le Royaume-Uni. Il est prévu que le ScC-SC6 examine et commente le document. |
| **LIGNES DIRECTRICES RELATIVES A LA POLLUTION LUMINEUSE DONT EST VICTIME LA FAUNE SAUVAGE** |
| Dec.13.139 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, d’examiner ces questions lors de sa première réunion du Comité de session après la COP13, y compris des suggestions sur la manière dont la Journée mondiale des oiseaux migrateurs pourrait être utilisée pour mettre en évidence**les questions liées à la pollution lumineuse* | En consultation avec le Secrétariat, élaborer le mandat pour le rapport sur les effets de la pollution lumineuse sur les taxons d'espèces migratrices, et la disponibilité de directives pour les atténuer'.Superviser la production du rapport et l'évaluer ;Conseiller le secrétariat sur la nécessité de lignes directrices supplémentaires pour atténuer les impacts, notamment pour les taxons non couverts par les lignes directrices approuvées par la COP13.Examiner toute directive supplémentaire produite et faire des recommandations à la COP14 sur leur approbation ;Examiner comment la JMOM pourrait être utilisée pour mettre en évidence les problèmes liés à la pollution lumineuse. | Rapport sur les effets de la pollution lumineuse sur les espèces migratrices.Directives supplémen-taires pour atténuer les impacts.Suggestions au Secrétariat sur la manière dont la JMOM pourrait être utilisée pour mettre en évidence les problèmes liés à la pollution lumineuse. | ScC-SC5-ScC-SC6 | Mark Simmonds | PF Sec: Marco Barbieri | Haute | ScC-SC6 | Rapport d'examen préparé par un consultant grâce à un financement de l'Allemagne et soumis au ScC-SC5.Sur la base de l'avis du ScC-SC5, un projet de lignes directrices supplémentaires concernant les oiseaux terrestres et les chauves-souris a été élaboré par des consultants, également grâce à un financement de l'Allemagne, le Conseiller nommé par la COP pour la pollution marine jouant un rôle directeur et divers membres du ScC-SC apportant une contribution importante. Poursuite de l'élaboration des lignes directrices et consolidation avec les lignes directrices déjà adoptées, avec le soutien financier de l'Australie. Les lignes directrices consolidées sont soumises à l'examen de la COP14 et devraient être examinées par le ScC-SC6. |
| **MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Res.12.6 |  | Réactiver le groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies dans le cadre d'un mandat renouvelé, en :- établissant un mandat pour le groupe- élargissant le nombre de ses membresÉlaboration d'un programme de travail | Groupe de travail en place | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Haute | ScC-SC6 | Le mandat et le nouveau nom du groupe de travail (groupe de travail intersessions sur les espèces migratrices et la santé) ont été approuvés par le ScC-SC5. |
|  |  | Entreprendre un examen de la dynamique des migrations et des maladies de la faune et de la flore sauvages et de la santé des espèces migratrices dans le contexte de l'initiative "Une seule santé" et des approches écosystémiques de la santé. | Rapport couvranta) le contexte de la question de la santé et de la conservation de la faune et de la flore sauvages et la nécessité d'une approche unique de la santé et de l'écosystème.b) l'examen des principaux problèmes de santé affectant les espèces migratrices pour les taxons terrestres, aquatiques et aviairesc) l'examen de la dynamique des maladies en relation avec les migrations, en soulignant les conséquences potentielles de la perturbation des migrations pour les risques zoonotiques. | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Haute | ScC-SC6 | Le mandat du groupe de travail a été rédigé et approuvé par le ScC-SC5.L'examen est confié à l'Université d'Édimbourg grâce aux promesses de don des gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Le projet de révision est soumis au ScC-SC6 pour examen. |